

CONSEIL MUNICIPAL DE BRIDORE – Procès-verbal de la séance du 1^{er} Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 25 Mars 2022 s'est réuni salle du Foyer rural (en raison du respect du protocole sanitaire COVID 19) sous la présidence de Madame Pascale MOREL, Maire.

Etaient présents : Pascale MOREL, Thierry BUSSONNAIS, Ginette METE, Yvan ABELARD, Patrick SOETEMONT, Patrick CHEVALLIER, Juliette LALOGÉ, Michel GIRAULT, Cyril JAUNEAU, Jean-Noël METE, Michèle AGEORGES, Lionel PARIS.

Etait excusée : Anne-Sophie SOUSA. Etaient absents Guillaume ROUSSELET, Tatiana GAONACH.

Madame Ginette METE a été désignée secrétaire de séance.

1. Observations et approbation du procès-verbal de la séance du 17 Février 2022

Observations : néant

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

Madame Murielle COUTROT, Secrétaire de Maire apporte en introduction une explication technique sommaire sur les documents comptables d'une Commune.

Michel GIRAULT fait savoir qu'il souhaiterait que les documents comptables soient fournis à l'avenir avec la convocation du Conseil Municipal pour les étudier en amont de la réunion.

2. Approbation du Compte de gestion 2021

Après avoir pris connaissance des documents afférents et nécessaires à l'approbation du Compte de gestion sur l'exercice 2021 établi par Madame Frédérique BAUDU, comptable public, et présentation des résultats, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte de gestion sur l'exercice 2021.

3. Approbation du Compte administratif 2021

Compte administratif de l'exercice 2021 établi par Madame le Maire, Pascale MOREL (question sous la présidence, au moment du vote, de Madame Michèle AGEORGES, doyenne de la séance, le Maire ne prends pas part au vote)

Après avoir pris connaissance des documents afférents et nécessaires à l'approbation du Compte administratif sur l'exercice 2021 établi par Madame Pascale MOREL, Maire et Ordonnateur, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte administratif sur l'exercice 2021.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2021

Comme suite au vote du Conseil Municipal des compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2021, Madame le Maire propose de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 tels que présentés sur la fiche en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2021 sur le Budget primitif 2022 de la façon indiquée en pièce annexe – 2^{ème} partie - Affectation du résultat 2021 sur l'exercice 2022.

5. Vote des taux des taxes locales 2022

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état fiscal N°1259 qui apporte un produit fiscal de référence de 170 325 € basé sur les taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 37.25 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 51.03 %

Le Conseil Municipal doit ce soir se prononcer sur ces taux : après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour le maintien sur l'année 2022 des taux précités :

- Taxe foncière sur le bâti : 37.25 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 51.03 %

6. Présentation et approbation du Budget primitif de l'exercice 2022

Sur présentation de Madame le Maire,

Après avoir pris connaissance des documents afférents et nécessaires à l'approbation du Budget primitif communal pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif de la Commune de Bridoré sur l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 628 188.93 €
- Section d'investissement : 384 586.76 €.

Madame le Maire fait savoir qu'il serait judicieux d'établir un programme des futurs investissements à venir sur les prochaines années afin de les étudier en amont d'une année.

7. Travaux couverture du bâtiment Foyer rural – Mairie – Agence postale : choix de l'entreprise, financement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 2 Novembre 2021 concernant l'opération de réfection de la couverture du bâtiment communal comprenant la mairie, le foyer rural et l'agence postale.

Au niveau des autorisations d'urbanisme, ces travaux de réfection de la couverture ont fait l'objet d'une déclaration préalable acceptée par les services de la D.D.T. TOURS, arrêté au nom de l'Etat du 6 Décembre 2021 avec au préalable un avis favorable de Madame l'Architecte des bâtiments de France en date du 26 Novembre 2021.

Le Conseil Départemental a alloué une subvention dans le cadre du FDSR d'un montant de 19 268.00 €. Les travaux doivent commencer avant le 15 Novembre 2022.

Elle donne la parole à Yvan ABELARD, Adjoint au Maire et chargé du dossier qui fait état de l'avancement du dossier et de l'analyse des offres relative à la consultation.

Trois entreprises ont été consultées. Les offres sont les suivantes :

- SARL FRELON : 79 103,58 € HT
- EURL VALET COUVERTURE : 73 314,30 € HT
- SARL CHARPENTIER : 66 973,83 € HT.

Yvan ABELARD commente le tableau d'analyse des offres qui a été constitué et étudié en commission communale. Plusieurs critères de pondération ont été définis : montant financier (prix ferme), durée d'exécution, planning, moyens matériel et « humains », choix des matériaux, méthodologie et qualité de la prestation dans les règles de l'art, références.

L'entreprise la mieux disante est la SARL FRELON avec 91 points sur 100.

Après avoir étudié l'ensemble des documents dont les offres et le tableau d'analyse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la SARL FRELON, prix ferme d'un montant de 79 103,58 € HT, prix ferme, sous réserves de fournir l'ensemble des documents administratifs nécessaires et de respecter la planification des travaux dans son engagement.

Le Conseil Municipal donne pouvoir de signature au Maire pour tous documents afférents à ce dossier dont le contrat d'engagement et le mandatement.

8. La guerre en Ukraine – Solidarité

Depuis le début de la guerre en Ukraine, jeudi 24 Février 2022, un élan de solidarité et de générosité est en marche. Des particuliers, des associations, mais aussi des Communes ont spontanément organisé et pris des initiatives diverses pour venir en aide aux Ukrainiens qui fuient leur pays à cause de la guerre : collectes, dons, accueillir une famille, aider sous une autre forme.

Plusieurs partenaires publics locaux, entres autres, encadrent ces actions : La Préfecture, l'Association des Maires d'Indre et Loire, la Communauté de Communes LST, la Protection Civile d'Indre-et-Loire, La Croix Rouge française.

Différentes plateformes numériques sont mises en place pour recueillir des informations : l'hébergement des ressortissants ukrainiens, dons matériels ou financiers... Madame le Maire donne lecture de la fiche de synthèse des actions à envisager.

Un débat d'engage au sein du Conseil Municipal pour étudier les différentes aides possibles au niveau de la Commune.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide d'un montant de 1 000 € (environ 2 € par habitant) par le biais de la protection civile d'Indre-et-Loire.

9. Questions orales

- Bureau de vote des élections présidentielles : les permanences sont fixées
- Juliette LALOGÉ présente au Conseil Municipal un projet de cours de boxe (« self défense ») par un « professionnel » de Tournon Saint-Martin qui pourrait être donné le jeudi soir (à voir avec la chorale qui intervient également le jeudi soir)
- Jean-Noël METE fait part de certains dysfonctionnements au sein de l'éclairage public de la ZAE « Les Boires ». A voir avec l'agent des services techniques
- Michel GIRAULT rappelle le projet d'honorer la mémoire de Monsieur Gustave GRATEAU, Maire honoraire de la Commune de Bridoré. Sa fille a donné son accord. L'idée est de donner son nom à la salle du Foyer rural, d'organiser une cérémonie, suivie de la projection d'un film. Il est chargé de la conception de ce projet, faute de candidat à sa demande de constitution d'un groupe de travail.
- Madame le Maire rappelle les dates des animations prévues en 2022 à Bridoré :
- * 24 avril : course cycliste organisée par le Guidon du Crochu
- * 7 mai : troc'plants à Saint-Martin organisé par le Comité des fêtes
- * 4 juin : Scène ouverte au Foyer rural organisé par la Boîte à Talents
- * 18 et 19 Juin : Joutes médiévales au Château de Bridoré organisé par le propriétaire
- * 25 juin : concours de pêche, randonnée et méchouï organisés par le Comité des Fêtes
- * 24 et 25 Septembre : Festival Art'R
- * 2 Octobre : randonnée gourmande organisée par le Comité des Fêtes

Elle sollicite les membres du Conseil Municipal pour aider à leur organisation et les incite à en organiser d'autres. Ginette METE demande s'il y aura un feu d'artifice cette année.

- Madame le Maire fait un point sur le fonctionnement général d'une Mairie et du Conseil municipal Elle rappelle les règles relatives au contrôle de légalité des documents et décisions communaux, la comptabilité et les modalités de la communication et des prises de rendez-vous.
- Michel GIRAUT, en réaction à ce dernier commentaire, fait savoir qu'il demande une certaine transparence par sa demande ponctuelle de documents. IL souhaite également entretenir un certain esprit d'équipe.
-
- Yvan ABELARD et Cyril JAUNEAU présente la projet de la prochaine Gazette communale, à paraître en Mai.

10. Personnel communal – services techniques : remplacement d'un agent communal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 20 Décembre 2021 concernant le départ à la retraite d'un agent des services techniques et les modalités de son remplacement.

Il est proposé dans un second temps de créer le poste d'agent des services techniques, 3h45mn hebdo pour la période allant du 25 Avril au 31 Août 2022 (sur le principe de la mensualisation) – fonction : surveillance et aide au service à la cantine scolaire, surveillance des enfants pendant la récréation après le déjeuner

Emploi permanent sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée du 25 Avril au 31 Août 2022 dans un premier temps. Réf. article 3-3-3° de la loi N° 84 – 53 du 26 Janvier 1984.

A cet effet, Le Conseil Municipal de Bridoré,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3° ,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **La création** à compter du 25 Avril 2022 d'un emploi permanent d'un agent des services techniques, pause méridienne de l'école primaire, cantine et récréation, grade d'agent d'entretien relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3h45mn.

Cet emploi a vocation à être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 25 Avril au 31 Août 2022, compte tenu du départ à la retraite d'un agent communal à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse par année scolaire. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La séance est close à 21h58mn.

